EUROPE INCOME FAMILY

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège social : 63, rue de la Victoire – 75009 PARIS

R.C.S. : PARIS 937 824 829

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2026

ORGANE DE DIRECTION

Président

- MESSIEURS HOTTINGUER & CIE GESTION PRIVEE
  Représentée par Monsieur Laurent DEYDIER

Directeur Général

- Olivier LEFEVRE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARCADE FINANCE

représenté par Monsieur Manuel YALMAN
128 rue de la Boétie 75008 PARIS

SOCIETE DE GESTION

MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE - GESTION PRIVEE

63, rue de la Victoire 75009 PARIS

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET DE VALORISATION PAR DÉLÉGATION

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6, Avenue de Provence, 75009 PARIS

ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence 75009 Paris

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance (nette de frais) supérieure à celle de l'indice MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) par la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi dans des actions de sociétés considérées de qualité par la gestion, ayant leur siège social dans la zone euro ou en Suisse et une capitalisation boursière supérieure ou égale à 500 millions d'USD à l'achat. L'indicateur de référence est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La SICAV promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

La Société de gestion procède à la sélection de valeurs éligibles en appliquant un processus extra-financier basé sur une méthode d'analyse ESG propriétaire, complété par une analyse financière. L'analyse extra-financière se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. La Société de gestion vise à sélectionner des sociétés, d'une capitalisation supérieure à 500 millions d'USD à l'achat ayant un business model, considéré comme robuste et pérenne, un management crédible, un bilan sain, et pour lesquelles la Société de gestion anticipe un rendement du dividende conséquent et/ou une croissance forte des dividendes futurs. La sélection de valeurs privilégie les sociétés considérées comme « familiales » c'est-à-dire des sociétés dont une famille, au minimum, a une influence notable dans le contrôle de la gouvernance de l'entreprise, soit grâce à un lien capitalistique, soit du fait d'une influence tangible sur la direction opérationnelle de l'entreprise.

L'OPCVM, éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), est investi dans les principales classes d'actifs suivantes :

Actions : en permanence à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions émises par des sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'USD au moment de l'achat et ayant leur siège social dans un pays de la zone euro ou en Suisse. Cette exposition peut être réalisée en titres vifs et/ou via des OPC.

Obligations, titres de créance négociable et instruments du marché monétaire : jusqu'à 25% maximum de l'actif net en tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables. La majorité des investissements seront effectués sur des obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés de notation minimum BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). La sensibilité aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et +7.

Organisme de placement collectif (OPC) : jusqu'à 10% de l'actif net via des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) ou des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, des FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Les OPC sont sélectionnées en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant et peuvent être gérés par l'Initiateur.

L’exposition au risque de change à travers des titres non libellés en euros est limitée à 25 % de l’actif net du Fonds. L’exposition aux marchés de matières premières, via des OPC, peut atteindre 10% de l’actif net du Fonds. La SICAV peut être exposée jusqu’à 25% maximum de son actif sur des marchés autres que ceux éligibles au PEA. L’exposition cumulée de l’OPCVM aux marchés autres que ceux éligibles au PEA et aux marchés des matières premières via des OPC est inférieure à 25% de l’actif net du Fonds.

Instruments financiers dérivés : jusqu’à 25% maximum de l’actif net. Ces instruments sont utilisés à titre de couverture uniquement.

Le prospectus, disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html, détaille les catégories d’actifs et instruments financiers éligibles.

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2026

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai réunis en assemblée générale conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice social et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

Environnement économique et conjoncture boursière

Début 2025
Début 2025, le président américain Donald Trump surprend en affirmant vouloir annexer le canal de Panama, le Groenland et le Canada. Ces déclarations ne débouchent sur rien de concret : Trump renonce rapidement à ses visées territoriales et tente de jouer le médiateur.

Printemps 2025
En avril, Trump impose brutalement des droits de douane massifs, faisant bondir le taux moyen de 2,5% à environ 22%. La réaction est immédiate : les marchés s'effondrent pour leur pire séance en cinq ans (S&P 500 -4,8%, Dow -4%, Nasdaq -6%) et la volatilité explose (VIX* > 50). Sous la pression internationale, des négociations conduisent à suspendre de nombreux tarifs, calmant progressivement les places financières : le VIX retombe à ~25 fin avril, ~18 fin mai, puis sous 15 en fin d'année.
*Le VIX est l'indice de volatilité implicite du S&P 500, il reflète les anticipations des investisseurs sur la volatilité attendue à 30 jour.

Été 2025
En juin, les États-Unis s'engagent contre l'Iran (21 juin), tandis que Trump négocie un cessez-le-feu partiel entre Israël et le Hamas. En Ukraine, des pourparlers répétés laissent entrevoir un accord de paix vers la fin 2025 malgré des différends persistants (Donbass, garanties de sécurité). Parallèlement, l'Europe augmente ses dépenses de défense vers 3–3,5% du PIB, propulsant les valeurs du secteur (+35% sur l'année).

Fin 2025
En fin d'année, la guerre technologique entre Washington et Pékin s'intensifie. Les géants américains augmentent leurs investissements de 68% en 2025 (à 400 Mds$), et prévoient 600 Mds$ en 2026 puis 1 400 Mds$ en 2027. Pourtant, la Chine crée la surprise à l'automne avec le lancement de DeepSeek, un modèle d'IA ouvert rivalisant avec ChatGPT – l'annonce fait chuter le Nasdaq de 3%. Cette avancée chinoise, conjuguée à l'ampleur des dépenses américaines (capex ~20% du CA), suscite des doutes sur la rentabilité de tels investissements. L'exemple d'Oracle, dont l'action recule de 3,5% en décembre, illustre ces craintes.

En 2025, plusieurs records financiers sont atteints :
- **Indices boursiers :**
- Dow Jones +12,97%,
- S&P 500 +16,39%,
- Nasdaq +20,36%,
- Stoxx 600 +16,6% (records historiques).
- **Métaux précieux :**
- or +65%,
- argent +147%.

- **Autres actifs :**
- pétrole -18,6%,
- dollar -11,9% (vs euro),
- bitcoin -6,5%.

Les 10 principaux mouvements intervenus sur l'année en montant absolu net (€) hors OPC monétaires et change :

Sens	Libellé	Montant
Vente	AXA PEA Régularité C	4 142 252,00
Vente	AXA PEA Régularité C	3 592 134,00
Achat	INDRA SISTEMAS	2 752 253,75
Vente	Allianz	2 601 559,43
Achat	AXA PEA Régularité C	2 567 360,00
Vente	Allianz	2 471 225,10
Vente	Schneider Electric	2 168 151,79
Achat	AXA PEA Régularité C	2 076 030,00
Achat	AXA PEA Régularité C	2 072 964,00
Vente	ING Groep	2 047 206,10

Les valeurs mentionnées ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels.

Politique de gestion suivie au cours de l'exercice

Durant le premier trimestre 2025 Europe Income Family (ci-après « EIF ») a renforcé massivement son exposition aux entreprises allemandes, anticipant à la fois une issue positive des élections outre-rhin, et un plan de relance économique important, remettant en cause l'austérité budgétaire du pays. Le secteur industriel a été particulièrement renforcé, notamment Siemens, RheinMetall, Junghienrich et Siemens Energie, etc.

Au deuxième trimestre, fort des annonces allemandes, la thématique de l'électrification et des infrastructures a été renforcée, toujours sur le secteur industriel avec des sociétés comme Alstom, Knorr Bremse, Legrand, etc. Ces renforcements ont été en partie financés par des ventes et des allègements de la thématique consommation, notamment le luxe et la consommation discrétionnaire.

Durant l'été, EIF a procédé à des arbitrages importants au sein de son exposition financière. La surpondération de l'assurance a fait l'objet d'une importante prise de bénéfices, notamment Allianz. Une repondération du secteur bancaire a été réalisée au bénéfice d'Intesa, KBC et ING.

L'exposition d'EIF au secteur des logiciels a été malmenée, notamment avec l'apparition de « ChatGPT 5 » et la possibilité de programmer plus facilement, grâce à l'intelligence artificielle. Notre position importante en SAP a souffert. De plus, la forte appréciation boursière du secteur des équipementiers en semi-conducteurs (i.e, ASML), poids très important dans les indices boursiers, mais constitué de sociétés non familiales versant des dividendes très faibles, donc exclues de notre concept de gestion, s'est avérée très pénalisante en termes de performance relative pour la SICAV EIF.

Durant l'automne EIF a souffert de son exposition allemande, notamment sur son exposition aux moyennes capitalisations germaniques. Cette faiblesse, jugée passagère, a été donc mise à profit, pour initier et renforcer cette thématique, notamment grâce à des renforcements en Stroer et une initiation en Rational. Ces investissements ont été financés grâce à des prises de bénéfices sur le secteur de l'aéronautique, après une forte réappréciation du secteur depuis le début d'année (i.e, Airbus).

Enfin, à la fin de l'exercice 2025, EIF a initié des positions sur des sociétés cycliques (i.e, BMW) afin de profiter du redressement de la macroéconomie européenne.

Les valeurs mentionnées ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels.

Règles d'investissement
Au cours de l'exercice 2025, aucun dépassement des contraintes d'investissement n'a entraîné d'indemnisation des actionnaires.

Performances de l'OPC
La performance de la part R d'Europe Income Family, nette de frais, est de +13.72% pour l'exercice 2025. La performance de la part I d'Europe Income Family, nette de frais, est de +14.86% pour l'exercice 2025.
La performance de l'indice de référence, le MSCI Euro dividendes nets réinvestis est de +23.70% pour l'exercice 2025.

Les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

Perspectives
À l'aube de 2026, les tensions géopolitiques – notamment la rivalité entre les États-Unis et la Chine – continueront de peser sur les marchés.
Après avoir misé sur l'Europe début 2025, les investisseurs terminent l'année fortement repositionnés sur les actions américaines.
L'avenir des tarifs douaniers américains reste incertain : si la Cour suprême annule ces taxes en 2026 (scénario privilégié) et que seule la moitié des recettes perdues est compensée, le taux obligataire américain à 10 ans pourrait grimper d'environ **30 points de base**, ravivant les inquiétudes budgétaires et renforçant l'euro.
Par ailleurs, une politique monétaire accommodante, une croissance économique supérieure aux attentes et des bénéfices d'entreprises attendus en hausse à deux chiffres incitent à un optimisme prudent.
Les analystes anticipent une progression modérée des indices, **visant environ 650 points** pour le Stoxx 600 et 7 500 pour le S&P 500 en fin d'année 2026.
Les valeurs mentionnées ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels.

Modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que cet OPC prend en compte les critères ESG dans son processus d'investissement. Le fonds est catégorisé **article 8** au sens de la classification SFDR et intègre la prise en compte des principales incidences négatives (PAI).

Tout d'abord, le fonds intègre les principaux grands risques ESG les plus matériels. Il applique les Politiques d'investissement durable que s'est fixées Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée pour l'ensemble de sa gestion. Celles-ci consistent en une liste d'interdiction d'entreprises de certains secteurs et/ou exposées à certaines activités. Ces politiques couvrent les risques climatiques (exclusion du charbon thermique, du pétrole et gaz non conventionnel), les risques liés à la perte en biodiversité (biocides, huile de palme) et les risques sociétaux (controverses et infractions aux grands principes de l'OCDE, tabac, armes controversées).

Le fonds applique ensuite un processus d'intégration ESG en ce sens qu'un niveau minimum de qualité ESG est requis pour au moins 80% de l'actif du fonds (hors liquidité et dérivés). Concernant les produits en single stock, la performance ESG de l'entreprise doit être au minimum de 4/10 ce qui correspond à un niveau de performance « medium » à minima. Pour mesurer la qualité ESG des entreprises, le fonds s'appuie sur la méthodologie de notation ESG propriétaire HESG. Concernant les produits sur indices, les trackers ou les certificats, l'analyse s'appuie sur la transparisation correspondante des univers sous-jacents (exemple : part des entreprises dans l'indice ayant un score HESG >=4). Concernant les OPC,

ceux articles 8 et 9 seront privilégiés et la qualité ESG sera appréhendée à partir d'un score propriétaire portant sur la démarche ESG des sociétés de gestion sous-jacentes (score HESGP).
Compte tenu du manque d'informations et du périmètre aujourd'hui couvert par la taxonomie, le fonds ne s'engage pas pour l'heure sur un niveau d'alignement taxonomique positif et significatif.
En plus du protocole décrit ci-dessus, les stratégies impliquent une sélectivité supplémentaire : la performance ESG minimum requise sur les entreprises correspond à un seuil de sélectivité de 20% par rapport à l'univers d'investissement initial.
Des informations complémentaires sur le processus d'investissement et les modalités de prise en compte des critères ESG sont disponibles au sein du prospectus du fonds, des informations précontractuelles et des informations relatives à la durabilité, publiées sur le site internet de la Société de gestion à la rubrique « Nos Fonds » (https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html). Des informations sur la démarche extra-financière de la Société de gestion sont disponibles sur la page « Nos Engagements » du site internet https://www.banque-hottinguer.com/nos-engagements/.

Rémunérations versées par la Société de Gestion (Article 319-10 et 321-125 du RG AMF et instruction AMF n°2011-19)

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite directive AIFM et de la Directive 2014/91/UE dite Directive OPCVM V.

La Société de gestion dispose de politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques qui ne favorise et n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents réglementaires des OPC, à savoir tant les FIA que les OPCVM pour lesquels elle agit en qualité de société de gestion.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

La rémunération du personnel de la Société de gestion se décline selon les composantes suivantes :

D'une part, une rémunération fixe des collaborateurs concernés correspondant à leur expérience et aux fourchettes du marché. Cette rémunération est intuitu personae et est précisé dans le contrat de travail de chaque collaborateur lors de son embauche. Cette rémunération fixe peut être révisée. Les principaux indicateurs de révision portent sur l'efficacité dans la réalisation des tâches et missions confiées et ou les évolutions du marché du travail ou de l'inflation.

D'autre part, une rémunération variable éventuellement versée au collaborateur chaque année en une seule fois. Cette rémunération variable est discrétionnaire et n'est en aucune façon fonction de la réalisation d'objectifs commerciaux ou d'une quelconque prise de risque. La cohérence de la politique de rémunération variable est assurée par le fait que les montants versés dépendent des mérites propres attribués à chaque collaborateur. Le montant des rémunérations variables représente généralement entre 5 et 25% de la rémunération fixe annuelle.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque sont les Dirigeants responsables, le Gérant et le personnel de contrôle (RCCI, Secrétaire Général – Directeur des Risques, Risk Manager) salarié de la société de gestion ou de la banque, mis à disposition de la Société de Gestion.

Eléments quantitatifs

La part des rémunérations du personnel concerné, imputable à l'OPC, sont ventilées de la façon suivante :

Exercice	Total rémunérations fixes versées par la société de gestion en Euros	Total rémunérations variables versées par la société de gestion en Euros	Nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable	Intéressement aux plus-values (carried interests) versé par la SICAV en Euros	Total des rémunérations - cadres supérieurs en Euros	Total des rémunérations - personnel en Euros
2025	107 612.51	61 339 €	7		168 952 €	- €

Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante :

- Président Directeur Général 4% de sa rémunération
- Directeur Général Délégué 8% de sa rémunération ;
- Gérants 30% de sa rémunération ;
- RCCI 5% de sa rémunération ;
- Risk Manager 3% de sa rémunération ;
- Secrétaire Général 3% de sa rémunération.

Politique de rémunération

Evaluation de la politique de rémunération

Conformément à l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF, l'organe de direction de la Société de Gestion a réalisé l'examen annuel de la politique de rémunération, ce dernier indique qu'aucune anomalie n'a été détectée.

Il a également été procédé à l'évaluation de la conformité de la mise en œuvre de la politique de rémunération aux politiques et procédures de rémunération mises en place. Les résultats ne font pas ressortir de cas de non-conformité.

Actualisation de la politique de rémunération

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion www.banque-hottinguer.com

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Europe Income Family
Identifiant d'entité juridique : 969500T1QWWDEJGEMX36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont

Dans le cadre de la stratégie Finance Durable de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, chaque portefeuille et mandat qualifié d'article 8 ou 9 est conforme à notre politique d'intégration ESG. En particulier, tout investissement dans le fonds Europe Income Family doit présenter une qualité ESG

minimum. Celle-ci est représentée par une notation ESG propriétaire (HESG[1]) qui s'articule autour du référentiel ESG Hottinguer composé de 7 enjeux ESG :

Référentiel ESG Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée :

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

A titre d'exemples, sur le socle **Environnement**, les indicateurs passés au crible sont les émissions de gaz à effets de serre, la consommation d'eau, les déchets recyclés, la part des opérations dans les régions à risque pour la biodiversité ou pour la transition énergétique, etc. Sur le socle **Social**, sont considérés les budgets formation, le turnover des employés, la part des femmes dans l'exécutif, etc. Enfin, sur le socle **Gouvernance**, des mesures reflétant l'alignement d'intérêt entre les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise telles que l'indépendance du conseil d'administration ou encore la rémunération de l'exécutif, sont analysées. Sur cette dimension, le suivi des controverses relatives à la corruption, la fraude fiscale et la transparence globale de l'entreprise – financière et extra-financière - sont passés en revue.

Le score HESG reproduit ce référentiel en qualifiant les entreprises d'un univers de près de 10 000 entreprises sur une échelle de 0 à 10. Le niveau de score HESG minimum requis pour qu'une entreprise puisse être investie dans le fonds est de 4/10 ce qui correspond au rating « medium ».

Le fonds Europe Income Family va un cran plus loin, et n'investit que dans les entreprises ayant un score au moins égal à la limite correspondant à une sélectivité de 20% par rapport à l'univers d'investissement initial (MSCI ESG® ayant leur siège social dans la zone euro ou en Suisse et ayant une capitalisation boursière supérieure ou égale à 500 millions d'USD).

Score et Rating HESG - Mesure de la qualité ESG selon Hottinguer :

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

[1] Voir le document « Méthodologie de scoring ESG propriétaire HESG » sur notre site Nos engagements – Banque Hottinguer

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité aux questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

KPI	Résultats 2024	Résultats 2025
Emissions de GES Scope 1 (tCO2e)	1 213.26	931.38
Emissions de GES Scope 2 (tCO2e)	378.77	1 055.62
Emissions de GES Scope 3 (tCO2e)	26 431.56	43 157.27
Total émissions de GES (tCO2e)	28 024.80	45 102.31
Empreinte carbone (tCO2e / millions € investis)	438.95	402.67
Intensité des émissions de GES des entreprises investies (tCO2e / millions d'€ de CA)	1 082.02	991.73
Exposition aux sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles (en %)	0.97%	2.16%
Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (en %)	52.05%	52.78%
Intensité de consommation énergétique par secteur climatique à fort impact (NACE) (en GWh / millions d'€ de CA)		
A	0	0
B	0	0
C	0.10	0.30
D	1.93	0.15
E	2.74	0.00
F	0.00	0.00
G	0.00	0.41
H	0.39	0.00
L	0.41	0
Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité (en %)	6.68%	17.10%
Émissions dans l'eau (tonnes / millions d'€ investis)	0	0
Taux de déchets dangereux (tonnes / millions d'€ investis)	0.1300	0.2567
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (en % du portefeuille)	0%	0%
Manque de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % du portefeuille)	0%	0%
Écart salarial non ajusté entre les sexes (en %)	11.99%	15.10%
Diversité des genres au sein du conseil d'administration (en %)	39.85%	38.97%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) (en % du portefeuille)	0%	0%

Source : MSCI, Mapping PAI, 2025

…et par rapport aux périodes précédentes ?

L'intensité carbone du portefeuille est en légère baisse mais l'exposition de la stratégie aux zones sensibles Biodiversité s'est accrue du fait d'investissements. Les indicateurs sociaux d'inclusion se sont également légèrement dégradés.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Bien que le fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, celui-ci prend en compte les incidences négatives (voir question suivante).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Bien que le fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, l'ensemble de la gestion de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée fait l'objet d'un contrôle systématique par le biais des politiques d'investissement groupe, des cas de controverses et infractions majeures aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Europe Income Family qui est classé article 8, conformément à la politique interne pour cette catégorie de fonds et mandats, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont appliqués aux titres vifs via le volet d'intégration ESG, et l'exigence d'un certain niveau de qualité ESG, décrite par le référentiel ESG Hottinguer (question ci-dessus) et la prise en compte des principes de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objecttifs de la taxonomies de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe constitant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives dans la gestion du fonds s'est faite en premier lieu au travers de l'application des politiques d'investissement de la société de gestion et en second lieu par l'intermédiaire du processus de notation ESG utilisé comme filtre de sélection dans le fonds.

3 leviers sont intervenus dans la prise en compte des incidences négatives pour le fonds Europe Income Family :

i) Nos politiques d'investissement Groupe ont pour vocation d'internaliser pour l'ensemble de la société de gestion les risques de durabilité et les incidences négatives telles que les émissions de gaz à effets de serre, la perte en biodiversité, les controverses sociétales et le développement d'armes controversées.

ii) Le fonds étant un fonds article 8 au sens de SFDR, la politique d'intégration ESG relative à cette catégorie implique que tout investissement doit respecter un niveau de score ESG minimum et exigeant. La société de gestion s'appuie ici sur la recherche MSCI complétée par une méthodologie de notation propriétaire, le score HESG[2]. Ces outils se reposent sur le référentiel ESG Hottinguer qui s'articule autour de 7 enjeux clés (voir aussi question précédente ci-dessus) : le changement climatique, le capital naturel, le capital humain, les relations clients & fournisseurs, les impacts sur la société, la gouvernance d'entreprise, la transparence et l'éthique dans les affaires. Les entreprises de tout l'univers d'investissement du fonds sont analysées par le prisme de ces enjeux clés en les envisageant par le biais de la double matérialité : impact de ces enjeux sur la valeur financière des actifs, impact de ces enjeux sur les facteurs de durabilité (climat, biodiversité, société, capital humain, etc.). Conformément à la règle interne fixée pour les fonds article 8 au sens de SFDR, le niveau de score HESG minimum requis pour que l'OPCVM puisse investir dans une entreprise est de 4/10 ce qui correspond au rating « medium ».
Le fonds Europe Income Family va un cran plus loin, et n'investit que dans les entreprises ayant un score au moins égal à la limite correspondant à une sélectivité de 20% par rapport à l'univers

[2] Voir le document « Rapport d'engagement Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée" sur notre site Nos engagements – Banque Hottinguer

d'investissement initial (MSCI ESG® ayant leur siège social dans la zone euro ou en Suisse et ayant une capitalisation boursière supérieure ou égale à 500 millions d'USD).

iii) Au travers de sa politique d'engagement et de vote actionnarial[3], la Société de gestion souhaite demeurer active sur les impacts et externalités de durabilité des sociétés dans lesquelles elle investit. Ainsi le climat est un angle particulièrement important, la Société de gestion en a fait un thème d'engagement central en participant de façon active dans des initiatives d'engagement de place et des coalitions d'investisseurs sur la lutte contre le changement climatique, une économie circulaire et la préservation de la biodiversité. Le capital humain est également une thématique forte qui prend une place centrale dans la politique de vote de la Société de gestion.

Processus de prise en compte des incidences négatives dans la stratégie du produit financier et leviers utilisés :

Incidences négatives	Indicateurs cibles	Politiques Groupe risques ESG	Politique d'intégration ESG - Performance ESG minimum
Environnementales	Emissions de Gaz à effets de serre / Part fossile	X	X
	Biodiversité	X	X
	Eau		X
	Déchets		X
Sociales	Controverses / Principes ONU - OCDE	X	X
	Armes controversées	X	X
	Capital Humain / Diversité de genre		X

	Politique Climat - Charbon thermique et Pétrole & Gaz non conventionnels
	Politique Biodiversité - Huile de Palme et pesticides
	Politique Risques sociétaux - Grandes controverses et infractions aux principes internationaux de durabilté, Tabac, Armes controversées

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements ci-dessous listent les principaux mouvements réalisés au cours de la période de référence (% d'actifs : en valeur absolue par rapport à l'actif net au 31/12/2025) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2025.

[3] Voir les documents "Rapport de vote et d'engagement 2024 de la société de gestion" et "Politique de vote" sur notre site Nos engagements – Banque Hottinguer

Sens	Libellé	Montant	% d'actifs nets	Secteur	Pays
Vente	AXA PEA Régularité C	4 142 252,00	3,68%	services financiers	France
Vente	AXA PEA Régularité C	3 592 134,00	3,19%	services financiers	France
Achat	INDRA SISTEMAS	2 752 253,75	2,45%	informatique & technologies	Espgane
Vente	Allianz	2 601 559,43	2,31%	assurances	Allemand
Achat	AXA PEA Régularité C	2 567 360,00	2,28%	services financiers	France
Vente	Allianz	2 471 225,10	2,20%	assurances	Allemand
Vente	Schneider Electric	2 168 151,79	1,93%	énergie	France
Achat	AXA PEA Régularité C	2 076 030,00	1,84%	services financiers	France
Achat	AXA PEA Régularité C	2 072 964,00	1,84%	services financiers	France
Vente	ING Groep	2 047 206,10	1,82%	services financiers	Pays-Bas

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds Europe Income Family est composé de titres vifs en actions. Il s'agit d'un fonds catégorisé article 8 SFDR, dont l'actif promeut des caractéristiques environnementales et sociales à 90% hors

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

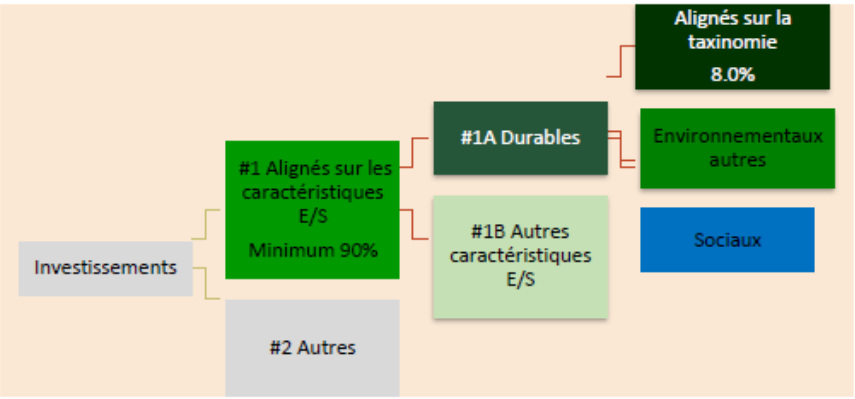

trésorerie et produits dérivés.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été faits essentiellement dans les secteurs financiers, les assurances et l'énergie.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[4] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[4] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le graphique ci-dessous fait apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Le graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport aux investissements en titres vifs. Le fonds ne contient pas d'investissement en obligation souveraine.

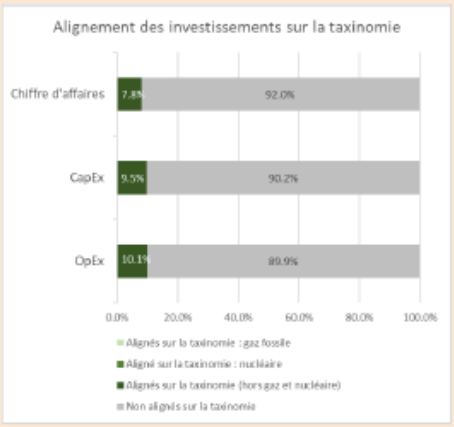

Source : MSCI, Rapport Taxinomique, 2025

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sur le période 2025, 14% de l'actif du fonds a été investi dans des entreprises exposées à des activités transitoires et habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évalué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est passé de 5.3% en 2024 à 8% en 2025.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable environnemental.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le fonds est investi (hors trésorerie et produits dérivés) à 90% en investissements promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales. Les 10% Autres intègrent la plupart des incidences négatives (PAI) via l'application des politiques d'investissement de la Société de gestion.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Durant l'année 2025, la gestion du fonds s'est appropriée les outils d'intégration ESG (scoring ESG entreprises et sociétés de gestion) et a mis en application les standards ESG de base mis en place par l'expertise finance durable (politiques d'investissement). Par ailleurs, la société de gestion a poursuivi sa démarche d'engagement actionnarial axée sur les sujets de changement climatique et de controverses auprès des sociétés dans les secteurs à fort enjeu. La dynamique de dialogue avec les entreprises dans le fonds pourra bénéficier de cette démarche.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPCVM n'est pas géré par rapport à un indice de référence.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

  Néant.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

  Néant.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

  Néant.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

  Néant.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

2. ***Résultat de l'exercice***

L'actif net au 31/12/2025 était de 112 555 318,09€ contre € au , il est composé comme il suit:

	Actif net	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action R			
31/12/2025	101 359 386,69	319 433,3612	317,30
Action I			
31/12/2025	11 195 931,40	9 113,639	1 228,48

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 321-122du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 321-132 et 321-133 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Catégorisation de la société de gestion : Messieurs Hottinguer & Cie -Gestion Privée a choisi de se considérer comme «client professionnel» et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de « meilleure exécution » («best execution») à l'égard de notre société.

Critères de sélection des meilleures intermédiaires en charge de l'exécution :

Messieurs Hottinguer et Cie – Gestion Privée dispose d'une procédure formalisée de sélection des contreparties, basée sur des critères de coût, de qualité d'exécution, de diversité et de traitement administratif des opérations. Périodiquement et au moins une fois par an, la liste des contreparties autorisées est passée en revue afin d'y apporter toute modification utile et nécessaire sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Procédure de sélection de contreparties autorisées :

1/ Toute opération avec une contrepartie (broker …) fait l'objet au préalable d'une procédure d'accréditation

2/ La gestion des intermédiaires financiers est placée sous la responsabilité de la Direction Générale, qui procède :

- à l'autorisation des nouvelles contreparties ;

- à une revue de qualité des contreparties autorisées, (analyses des volumes traités, recherche, exécution (prix), B/O (confirmations, règlement livraison…)

- à toute décision nécessaire avec les contreparties (révision de tarif, demande d'amélioration de service, …).

La fréquence de revue des contreparties autorisées est semestrielle.

3/ Les principaux critères de sélections des contreparties autorisées sont les suivants :

- solidité financière de la contrepartie

- notoriété de la contrepartie

- pertinence de l'analyse de la contrepartie

- capacité à traiter les types de produits envisagés, et positionnement sur le marché

- Prix

4/ Chaque année les intermédiaires financiers accrédités par la Société de Gestion font l'objet d'une évaluation.

Différents critères ont été retenus dans une grille d'évaluation permettant d'attribuer à chaque Broker une « note ». Cette évaluation permet ainsi de déterminer les besoins de la Société de Gestion vis-à-vis de ses brokers et de justifier le choix de ses intermédiaires financiers.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Messieurs Hottinguer a confié la transmission de ses ordres à une table de négociation externalisée, Amundi Intermédiation.

Amundi Intermédiation est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée lors d'un comité de sélection annuel entre Amundi Intermédiation et Messieurs Hottinguer, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Pour Messieurs Hottinguer, le principe de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » ou « best selection » qui consiste à sélectionner, pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution. La « best selection » impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des véhicules gérés par la société de gestion.

Les gérants ne traitent pas directement avec des contreparties ou intermédiaires financiers agréés par le comité broker de la société de gestion.

Pour plus d'information : www.banque-hottinguer.com

6. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

7. Evènements intervenus au cours de la période

- 31/03/2025 Mise à jour de la trame : La société de gestion MESSIEURS HOTTINGUER a mis à jour les DIC PRIIPS de ses OPC en date du 31/03/2025
- 04/12/2025 Caractéristiques de gestion : Modification du paragraphe sur les règles d'investissement

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du revenu net de l'exercice de -18 103,98€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 164 396,77€, s'élève à 146 292,79€. Conformément aux statuts, je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

Action I : Capitalisation pour un montant de 121 714,48€.
Action R : Capitalisation pour un montant de 24 578,31€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 5 629 879,44€.

Je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

Action R : Capitalisation pour un montant de 5 072 521,53€.

Action I : Capitalisation pour un montant de 557 357,91€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

J'ai indiqué au Commissaire aux comptes qu'aucune convention, à laquelle l'article L227-10 du Code de commerce est applicable, n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la SICAV et l'un de des dirigeants ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

IV. COMPTE RENDU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

V. MONTANT DES REMUNERATIONS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES PAR LES SOCIETES CONTROLEES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**112 008 513,82**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	112 008 513,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**112 008 513,82**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**
Comptes financiers	**736 361,21**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**736 361,21**
Total Actif I + II	**112 744 875,03**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	98 377 372,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	14 177 945,58
Capitaux propres I	**112 555 318,09**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**
Emprunts	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**189 556,94**
Concours bancaires	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**189 556,94**
Total Passifs : I + III + IV	**112 744 875,03**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	1 866 841,55
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créance	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 866 841,55**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres charges financières	-307,48
Sous-total charges sur opérations financières	**-307,48**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 866 534,07**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 884 638,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 884 638,05**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-18 103,98**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**164 396,77**
Revenus nets I = C + D	**146 292,79**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	4 862 442,46
Frais de transactions externes et frais de cession	-270 201,54
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**4 592 240,92**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**1 037 638,52**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**5 629 879,44**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	6 238 440,91
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	560,21
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**6 239 001,12**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**2 162 772,23**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**8 401 773,35**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**14 177 945,58**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance (nette de frais) supérieure à celle de l'indice MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) par la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi dans des actions de sociétés considérées de qualité par la gestion, ayant leur siège social dans la zone euro ou en Suisse et une capitalisation boursière supérieure ou égale à 500 millions d'USD à l'achat. L'indicateur de référence est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	**112 555 318,09**				
PART CAPI I					
Actif net	11 195 931,40				
Nombre de parts	9 113,6390				
Valeur liquidative unitaire	1 228,48				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	74,51				

PART CAPI R					
Actif net	101 359 386,69				
Nombre de parts	319 433,3612				
Valeur liquidative unitaire	317,30				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	15,95				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,

- régularité, sincérité,

- prudence,

- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 398 mois et 26 jours (date de création 05/10/1992).

1. ***Comptabilisation des revenus***

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

2. ***Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille***

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

3. ***Mécanisme de Swing Pricing***

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.
Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présent dans l'OPC, la Société de Gestion se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.
Ainsi, dès lors que le solde quotidien des souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les actionnaires présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les actionnaires présents dans l'OPC n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les actionnaires entrants ou sortants.
Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de

réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le seuil et le facteur d'ajustement sont revus de façon périodique et sont identiques pour chaque action.
Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée.
Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et,
ponctuellement, sur sa performance.
Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

4. Affectation des sommes distribuables

Part I :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : distribution et/ou capitalisation

Part R :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

5. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	**Assiette**
R	FR0007485230	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
I	FR001400MSZ3	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
R	FR0007485230	Non significatif OPCVM investissant au maximum 10% de son actif net dans d'autres OPC.
I	FR001400MSZ3	Non significatif OPCVM investissant au maximum 10% de son actif net dans d'autres OPC.

Commission de surperformance

Part FR0007485230 R

Part FR001400MSZ3 I

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

6. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :
- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

7. *Méthode d'évaluation des engagements hors bilan*

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

8. *Description des garanties reçues ou données*

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires
Autres frais facturés à l'OPCVM : pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les contributions dues à l'Autorité des marchés financiers pour la gestion du fonds en application du 4°du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier sont facturées à l'OPCVM.

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action) pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

9. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	**63 731 132,77**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	48 493 415,46
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 482 368,20
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-18 103,98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 592 240,92
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	6 239 001,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**112 555 318,09**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	10 468,7120	12 050 357,99
Parts rachetés durant l'exercice	-1 411,0730	-1 676 180,23
Solde net des souscriptions/rachats	9 057,6390	10 374 177,76
PART CAPI R		
Parts souscrites durant l'exercice	119 129,9359	36 443 057,47
Parts rachetés durant l'exercice	-29 018,7474	-8 806 187,97
Solde net des souscriptions/rachats	90 111,1885	27 636 869,50

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400MSZ3	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	11 195 931,40	9 113,6390	1 228,48
FR0007485230	PART CAPI R	Capitalisable	EUR	101 359 386,69	319 433,3612	317,30

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Allemagne +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Suisse +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	112 008,51	46 292,16	30 105,25	11 785,86	8 434,70	6 801,96
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**112 008,51**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**736,36**	0,00	0,00	0,00	736,36
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**736,36**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	736,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**736,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	CHF +/-	NOK +/-			Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 426,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	59,27	0,13	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**5 486,03**	**0,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**0,00**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-189 556,94
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	**-189 556,94**
Total des créances et dettes	**-189 556,94**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	63 233,85
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI R	31/12/2025
Frais fixes	1 821 404,20
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			**0,00**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**146 292,79**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**146 292,79**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**146 292,79**

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	121 714,48	
Total	**121 714,48**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI R		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	24 578,31	
Total	**24 578,31**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 629 879,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**5 629 879,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 629 879,44**

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	557 357,91	
Total	**557 357,91**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI R		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	5 072 521,53	
Total	**5 072 521,53**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**112 008 513,82**	**99,51**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**112 008 513,82**	**99,51**
Aérospatial et défense			12 642 106,50	11,23
AIRBUS	EUR	17 000	3 372 800,00	2,99
MTU AERO ENGINES	EUR	15 105	5 366 806,50	4,77
RHEINMETALL ORD.	EUR	2 500	3 902 500,00	3,47
Agro-alimentaire			1 375 200,00	1,22
DSM FIRMENICH	EUR	20 000	1 375 200,00	1,22
Articles personnels			4 350 100,00	3,86
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 050	4 350 100,00	3,86
Assurance - Non vie			9 741 587,50	8,65
ALLIANZ	EUR	6 675	2 606 587,50	2,31
ASSICURAZIONI GENERALI ORD.	EUR	120 000	4 290 000,00	3,81
TALANX	EUR	25 000	2 845 000,00	2,53
Automobiles et équipementiers			1 210 820,00	1,08
BMW	EUR	13 000	1 210 820,00	1,08
Banques			17 535 281,00	15,58
BANCO SANTANDER	EUR	320 000	3 222 400,00	2,86
BAWAG GROUP AG	EUR	13 139	1 694 931,00	1,51
ING GROEP	EUR	200 000	4 802 000,00	4,27
INTESA SANPAOLO	EUR	700 000	4 144 700,00	3,68
KBC GROUPE	EUR	33 000	3 671 250,00	3,26
Bâtiment et matériaux de construction			3 171 496,29	2,82
SAINT-GOBAIN	EUR	24 422	2 123 737,12	1,89
SIKA NOM.	CHF	6 000	1 047 759,17	0,93
Boissons			1 046 100,00	0,93
HEINEKEN	EUR	15 000	1 046 100,00	0,93
Chimie			2 724 420,00	2,42
AIR LIQUIDE	EUR	17 000	2 724 420,00	2,42
Distributeurs			2 280 600,00	2,03
ZALANDO	EUR	90 000	2 280 600,00	2,03
Equipement électronique et électrique			3 070 740,00	2,73
ALSTOM REGROUPT	EUR	122 000	3 070 740,00	2,73
Fournisseurs de services de télécommunications			3 402 207,66	3,02
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	123 001	3 402 207,66	3,02
Gaz eau et services multiples aux collectivités			2 418 750,00	2,15
E.ON	EUR	150 000	2 418 750,00	2,15
Industries généralistes			1 765 918,83	1,57
SIG GROUP	CHF	145 000	1 765 918,83	1,57
Ingénierie Industrielle			3 638 250,00	3,23
RATIONAL	EUR	5 500	3 638 250,00	3,23

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels et services informatiques			6 875 550,00	6,11
SAP	EUR	33 000	6 875 550,00	6,11
Matériel équipements destinés aux TI			14 473 226,54	12,86
ASM INTERNATIONAL	EUR	4 600	2 380 960,00	2,12
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	82 378	3 108 121,94	2,76
LEGRAND	EUR	19 000	2 417 750,00	2,15
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	27 954	6 566 394,60	5,83
Médias			7 921 000,00	7,04
PUBLICIS GROUPE	EUR	10 000	886 200,00	0,79
STROEER	EUR	94 000	3 478 000,00	3,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP	EUR	160 000	3 556 800,00	3,16
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			2 613 083,03	2,32
NOVARTIS AG-REG	CHF	22 200	2 613 083,03	2,32
Produits ménagers et constr individuelle			1 498 276,30	1,33
SEB	EUR	30 391	1 498 276,30	1,33
Transport industriel			5 158 966,05	4,58
JUNGHEINRICH	EUR	20 000	708 400,00	0,63
KNORR-BREMSE AG	EUR	32 583	3 100 272,45	2,75
VOSSLOH	EUR	17 674	1 350 293,60	1,20
Voyages et Loisirs			3 094 834,12	2,75
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	EUR	131 026	3 094 834,12	2,75
Total			**112 008 513,82**	**99,51**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	112 008 513,82
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	736 361,21
Autres passifs (-)	-189 556,94
Total = actif net	**112 555 318,09**

EUROPE INCOME FAMILY

Société de gestion
Messieurs Hottinguer et Cie – Gestion Privée
63, rue de la Victoire
75009 PARIS

Dépositaire
Crédit Industriel et Commercial (CIC)
6, Avenue de Provence
75452 PARIS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ARCADE FINANCE

128, rue la Boétie
75008 PARIS
Tél. : 01 48 56 70 63
Fax : 01 45 33 08 01
e-mail : contact@arcade-finance.fr

Aux porteurs des parts,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPC (organisme de placement collectif) **EUROPE INCOME FAMILY**, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la Société de Gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de Gestion.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Société de Gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 avril 2026

ARCADE FINANCE

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
des Commissaires aux Comptes

Représenté par

Manuel YALMAN